

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  
ACADEMIE DE VERSAILLES  
N/Réf. : 2020-014

CONSEIL ACADEMIQUE PARIS-SACLAY  
PROCES-VERBAL  
- Séance du 9 mars 2020 -  
ORSAY

N° 1

→ Approuvé en séance du 11 mai 2020

**MEMBRES DE DROITS**

• **Présents :**

Mme G. VERSCHEURE, Directrice Générale des Services de l'Université Paris-Saclay.

**MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

• **Présents :**

S. RETAILLEAU, Présidente de l'Université Paris-Saclay,

**Conseil académique plénier - CFVU**

J. BARON, S. BLACHIER, M. BASSET, S. BORATAV, I. BOURNAUD (représenté par sa suppléante S. BERARD), P. CAILLARD, N. CASSE (représenté par sa suppléante J. IMBERT), C. CAVE, Z. CRAVATTE, I. DEMACHY, A. DIDIER (représenté par sa suppléante M. MERRER), E. DUBOIS, M. DUMAS-PILHOU (et sa suppléante N. GESSEAU), G. DUPIRE (et sa suppléante N. MANSOIBOU), S. EDOUARD, V. EVIAN-ROUSSEAU, J. FIEVET (et son suppléant M. MALO), M. GILLET (représenté par L. LEPINIEC), P. HEBEL, A. KELLER (et sa suppléante L. ICONOMIDOU), A. LAFAGE-THION (et sa suppléante S. LAFFET), E. LE DANTEC, F. LEBARON, O. LESPINET (et sa suppléante I. GUENAL), S. MARTIN, M. MENOUE (et sa suppléante J. ETCHEVERRY BOURNAT), C. MESLEM, C. OLIVER-LEBLOND (et son suppléant N. VIGNAIS), S. PAJAK, P. POMMAT, L. PARMANTIER, E. SCHOLASTIQUE, M. SOURDEVAL, C. TAYBI (et son suppléant B. BESAUDUN), F. WICEK (et son suppléant J-D. POLIZZO), S. WILLEMET.

**Conseil académique plénier - CR**

V. BALEDENT (et sa suppléante N. BASDEVANT), E. BLANCHARD, M. CELESTINE, P. CHASTANG (et sa suppléante M. CORNU), F. COQUERY, R. COSSARD, V. CROS (et sa suppléante H. KLAUDEL), D. DOLFI, T. DORÉ (et son suppléant E. ODIC), C. DOUARCHE (et son suppléant M. CHENEAU), P. FOURY-LEYLEKIAN, M. ISORE (et son suppléant N. SOULIE), H. KATZ, S. KERDINE ROMER, T. LAHAYE (représentée par sa suppléante L. CORRIAS), K. LE BARBU-DEBUS (et son suppléant F. RUSCONI), F. LE GUEL, J-Y LEBOUILLONEC, P. LESOT (et sa suppléante I. LEDOUX RAK), D. MIKA (et son suppléant J-M. CORSI), D. MORINI, M. MOUTHON, O. NUSSE, K. OLAUSSEN, X. PAOLETTI (et son suppléant L. RAJJOU), J. PERICAUD, S. PERSONNAZ, S. PETIT, S. PILUSO, B. ROBILLARD, P. ROUSSEL CHOMAZ, A. TANGUY, N. TOUZE, I. TURBICA (représentée par son suppléant F. COQUELLE), L. WILLEMEZ,

• **Invités :**

P. AUBERT, E. CHENAL, C. DESCOURS, E. DUFOUR-GERGAM, H. DOLE, F. GONNET, E. IACONA, J. LECOMTE, M. POMMAT, L. PINSARD-GAUDART, L. VERON, J. MOULIN, N. GUICHARD.

### Ordre du jour :

#### I. Informations de la Présidente (présentation de l'Université, des instances de gouvernance et de l'équipe présidence)

#### Pour la commission de la formation et de la vie universitaire

##### II. Election du vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (vote) - (Rapporteuse : S. RETAILLEAU)

##### III. Commissions de l'Université Paris-Saclay (vote) - (Rapporteuse : I. DEMACHY)

1. Bureau de l'Université : désignation des membres siégeant au Bureau de l'Université
2. Commission des statuts : désignation des membres siégeant à la commission des statuts
3. Commissions du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)
  - a. Désignation des membres siégeant à la sous-commission Projets des associations étudiantes
  - b. Désignation des membres siégeant à la sous-commission Aide Sociale
4. Commission de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : Désignation des membres siégeant à la CVEC
5. Pré-collège premier cycle :
  - a. Création du pré-collège premier cycle
  - b. Désignation des membres siégeant au pré-collège premier cycle
6. Pré-collège Master : Désignation des membres siégeant au pré-collège Master

#### Pour la commission de la recherche

##### IV. Election du vice-président de la Commission Recherche (vote) (Rapporteuse : S. RETAILLEAU)

##### V. Commissions de l'Université Paris-Saclay (vote) (Rapporteur : T. DORE)

1. Bureau de l'Université : Désignation des membres siégeant au Bureau de l'Université
2. Commission des statuts : Désignation des membres siégeant à la commission des statuts
3. Commission de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : Désignation des membres siégeant à la CVEC
4. Pré-collège Master : Désignation des membres siégeant au pré-collège Master

#### Pour le conseil académique

##### VI. Présentation de l'équipe présidence, présentation des modalités de vote du vice-président étudiants (info) (Rapporteuse : S. RETAILLEAU)

##### VII. Commissions de l'Université Paris-Saclay (vote)

1. Commission d'expertise : Congés pour projets pédagogiques (CPP) et congés pour innovation pédagogiques (CIP) : création de la commission d'expertise (Rapporteuse : I. DEMACHY)
2. Pré-collège Master : Création du Pré-collège Master - (Rapporteuse : I. DEMACHY)
3. Section disciplinaire (Rapporteuse : S. RETAILLEAU)
  - a. Désignation des membres de la section disciplinaire
  - b. Election du président de la section disciplinaire

##### VIII. Questions diverses

**- La séance est ouverte à 14 heures 20 -**

**S. RETAILLEAU** annonce qu'une cellule de crise relative à la propagation du coronavirus a été constituée le 24 janvier 2020 sous la direction de F. MOULIN CIVIL, alors administratrice provisoire, puis de **S. RETAILLEAU** à partir de son élection. La cellule de crise agit par le biais du cabinet de la présidence et de C. DESCOURS. Le suivi est assuré par les deux ministères et le rectorat. Sur le site web, toutes les informations sont mises à jour quotidiennement et des publipostages sont envoyés en cas de modification.

La France est actuellement au stade 2 de l'épidémie et va bientôt passer au stade 3. Il n'existe pas de situation exceptionnelle au sein de l'Université Paris-Saclay justifiant l'application de mesures allant au-delà des consignes du ministère.

Sur l'Université Paris-Saclay, domaine employeur, aucun personnel n'a été confirmé comme étant contaminé. En revanche, deux étudiants sont contaminés et ont été placés en confinement.

Tous les mouvements de stage ou de mission sont fortement déconseillés. L'Université Paris-Saclay est par ailleurs en train de travailler à la création de classes virtuelles pour les activités qui le permettent.

Les déplacements des étudiants prévus pour des stages non obligatoires sont annulés. Pour les stages obligatoires ne pouvant avoir lieu, une aide sera apportée aux étudiants pour leur permettre de trouver un autre stage.

S'agissant des étudiants partis avant l'alerte, le rapatriement sera pris en charge même si un avis défavorable a été remis entre temps. S'ils partent tout de même alors qu'ils ont reçu un avis défavorable, le rapatriement ne sera pas pris en charge.

**S. BORATAV** s'enquiert des mesures prévues pour les femmes enceintes.

**S. RETAILLEAU** répond qu'il existe des dispositions pour toutes les personnes fragiles. Sur avis médical, un confinement est demandé sans aucune journée de carence. Le travail est mis en place dans la mesure du possible et les congés ne sont pas pris en compte.

Par ailleurs, les informations officielles sont diffusées par la présidence et le service de prévention. En aucun cas un responsable de filière ne doit diffuser des informations de sa propre initiative.

**I. Informations de la Présidente (présentation de l'Université, des instances de gouvernance et de l'équipe présidence)**

**S. RETAILLEAU** rappelle qu'une université de rang mondial est en train d'être créée. Il s'agit de faire évoluer le système d'enseignement supérieur et de recherche, afin de le rendre plus lisible. Le plus important est la compréhension de l'offre de Paris-Saclay par l'étudiant, par les parents et par l'international.

L'Université Paris-Saclay regroupe les entités suivantes :

- Les composantes de l'Université Paris-Sud ;
- Les quatre grandes écoles ;

Elle a aussi deux universités-membres associées et un fort partenariat avec les sept organismes nationaux de recherche.

Les structures internes (Graduate schools, collège premier cycle et école universitaire de 1<sup>er</sup> cycle) portent les offres de formation et la stratégie recherche de l'université

Les diplômes LMD et premier cycle ont été transférés à l'Université Paris-Saclay. Ce transfert constitue un acte fort de la part des établissements-composantes, qui ont gardé leur autonomie sur leur diplôme école, mais ont modifié leur statut en ce sens. De même, les laboratoires qui

étaient sous tutelle de ces établissements-composantes deviennent sous tutelle conjoint de l'Université Paris-Saclay. Ce mouvement s'inscrit dans une mutualisation de la stratégie formation recherche.

L'étape 2 aura lieu en 2025 et sera marquée par la fusion des deux universités-membres associées avec l'UPSaclay, ce qui amorcera une réflexion sur les composantes universitaires.

L'Université Paris-Saclay représente 13 % de la R&D française, ce qui témoigne d'un potentiel gigantesque. Elle compte 10 médailles Fields, 2 prix Nobel de physique et 160 ERC Grant.

La recherche et la formation de l'Université Paris-Saclay représentent 8100 chercheurs et enseignants-chercheurs, 275 laboratoires avec une moyenne de 15 000 publications par an, 23 initiatives stratégiques de recherche et 9 Labex.

Les services soutien/support emploient 8350 personnels administratifs et techniciens.

Sans compter les étudiants de Versailles et d'Evry, la formation de l'Université Paris-Saclay accueille 43 700 étudiants et élèves ingénieurs et devrait atteindre ensuite 65 000 étudiants et élèves ingénieurs.

L'Université propose 67 mentions de master, 76 filières de premier cycle et 5 400 doctorants.

S'agissant de la valorisation, l'Université englobe aussi une société d'accélération de transfert technologique (la SATT Paris-Saclay), qui compte 100 startups créées par an via six incubateurs, 1 pôle entrepreneuriat et 1 Fablab.

Les diplômes de premier cycle, de master, d'école doctorale et la stratégie recherche sont portés par la structuration en graduate schools et premier cycle.

Les graduate schools coordonnent les mentions de masters, les écoles doctorales et les équipes de recherche sur des disciplines, thématiques ou missions données. Tous les masters sont coordonnés au sein d'un collège des masters, qui s'apparente une commission de la pédagogie. Pour la recherche, une instance similaire à un comité de direction fait le lien entre les différentes parties prenantes de l'Université.

Originale et ambitieuse, la structuration du premier cycle englobe les doubles diplômes pluridisciplinaires de licence. Des passerelles ont été formalisées pour la première fois dans les maquettes des licences et des doubles licences. Le principe est de casser ces barrières et de mutualiser les services sur l'ensemble des licences, voire des DUT et des licences pros. L'Ecole universitaire de Premier Cycle portera les DUT, les licences pros et les licences monodisciplinaires. Cette coordination matricielle permettra de mener une réflexion transverse entre les différents diplômes.

Les règlements intérieurs devront être votés avant l'été.

## **Gouvernance**

Le président agit en lien avec les instances suivantes :

- Les vice-présidents (VP) ;
- Les instances CA et CAC ;
- Le Comité de Direction ;
- Le Conseil des établissements-composantes ;
- Le Conseil d'orientation stratégique.

S'agissant des vice-présidentes statutaires, ils sont au nombre de trois :

- VP du Conseil d'administration : E. IACONA a été élue le 9 mars ;
- VP de la Commission de la recherche ;
- VP de la Commission Formation et Vie Universitaire.

Un VP étudiant est également élu parmi les membres du collège des usagers du Conseil académique.

Le Conseil d'administration se compose de 36 administrateurs :

- 18 représentants élus des personnels et des usagers de l'Université Paris-Saclay ;
- 18 personnalités qualifiées, extérieures à l'Université : trois représentants des collectivités territoriales, dix représentants du monde socioéconomique et cinq personnalités du monde académique.

Le Conseil Académique (CAC) compte 80 membres (et suppléants), auxquels s'ajoute le Président de l'Université, qui le préside :

- Le Conseil Académique regroupe les membres de la Commission de la Recherche (CR) et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).
- La présidente de l'université préside le Conseil Académique en formation plénière et restreinte, avec voix délibérative et prépondérante.
- Le CAC devra se réunir trois à quatre fois par an pour traiter de sujets transverses.

La Commission de Recherche regroupe 40 membres :

- 24 représentants du personnel ;
- 4 doctorants ;
- 7 représentants des ONR partenaires ;
- 5 personnalités extérieures, 1 représentant d'une collectivité territoriale et 4 du monde socioéconomique.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire regroupe 40 membres :

- 14 représentants des personnels enseignants ;
- 14 représentants des usagers ;
- 4 représentants des personnels BIATSS ;
- 3 représentants des ONR partenaires ;
- 5 personnalités extérieures, dont au moins un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire et 3 du monde socioéconomique.

### Pour la commission de la recherche

## **II. Election du vice-président de la Commission Recherche (vote) (Rapporteuse : S. RETAILLEAU) (initialement point IV)**

**S. RETAILLEAU** propose la candidature de Thierry DORÉ au titre de VP de la commission recherche.

**T. DORÉ** présente ses ambitions pour mener à bien le chantier de la recherche :

- Faire de l'Université Paris-Saclay une université de recherche intensive insérée dans les réseaux internationaux, visible et attractive au cœur de l'écosystème scientifique ;
- Faire retrouver à la communauté le plaisir de la recherche ;
- Construire une politique de recherche collective combinant le développement sur le long terme des enjeux disciplinaires et le développement d'une recherche pluridisciplinaire pour répondre aux défis sociétaux.

L'Université Paris-Saclay a plusieurs atouts :

- La masse très importante de la recherche (10 à 20 % de la recherche en France) ;
- La présence des organismes de recherche ;
- Le dispositif de plateformes et d'appuis à la recherche.

Quatre leviers principaux permettront à l'Université d'atteindre ses ambitions :

- Favoriser l'union des ressources humaines des composantes, établissements-composantes, universités-membres associées et organismes de recherche pour améliorer la qualité et l'impact scientifiques des recherches ;
- Renforcer le lien entre la formation et la recherche ;

- Présenter et consolider les positions disciplinaires fortes de l'Université, tout en soutenant les efforts dans les domaines où l'Université est moins considérée ;
- Créer les conditions permettant de faire émerger de nouvelles thématiques prometteuses.

Dans le fonctionnement envisagé, l'unité de recherche demeure la « brique de base » de l'activité de recherche. Celle-ci est coordonnée au sein des Graduate Schools et Instituts, qui assureront aussi la coordination des formations de master et de doctorat et leur lien avec la recherche.

L'équipe présidence, le comité de direction élargi de l'université et la commission recherche du CAC définissent les instruments de la politique. Les graduate schools et Instituts continuent à définir la stratégie globale de recherche. Enfin, l'Université favorise les actions transverses aux graduate schools et instituts.

La « Commission de la recherche du CAC » agit en collaboration avec le Comité de Direction de la Recherche » et le « Collège des directeurs-adjoints recherche des Graduate schools et Instituts », chaque instance ayant ses prérogatives.

Le mode de fonctionnement pressenti est le suivant :

- Trois VP adjoints par secteur (SDV, SHS, S&I) ;
- Un VP chargé du doctorat ;
- Un chargé de mission Science ouverte ;
- X chargés de mission thématique (quantique, etc.) ou fonctionnelle (plateformes...) ;

**L. WILLEMEZ** remarque que les doctorants rencontrent des difficultés liées à la précarité et à la question des financements *ad hoc*.

**T. DORÉ** répond que le premier levier consistera à maximiser les financements publics en favorisant les opportunités (programme IDEES, etc.), dans les limites du contexte réglementaire et légal. Le second sera de mettre l'argent au bon endroit, sans déperdition d'énergie. Les appels d'offres ne seront pas systématisés pour la répartition du budget. Le troisième levier sera d'aller chercher l'argent ailleurs par le biais de la recherche contractuelle. Le quatrième sera de se doter d'instruments d'appui à la recherche, quitte à aller chercher des budgets dans le privé.

**V. CROS** remarque que l'unité de recherche reste la brique de base. Or il est mentionné que la recherche sera coordonnée par les graduate schools et les instituts.

**T. DORÉ** répond qu'il s'agit des instituts au sens des statuts. Le seul institut qui existe à l'heure actuelle jouera le même rôle que les graduate schools, mais coordonnera des activités de recherche entre plusieurs graduate schools.

**A. KELLER** remarque qu'un mouvement social s'est fait ressentir au sein du personnel, qui s'inquiète de la précarité et des financements. **A. KELLER** s'enquiert de la vision de T. DORE sur l'application de la loi LPPR.

**T. DORÉ** répond qu'il convient de réduire la précarité au maximum, en étudiant les avantages et les inconvénients des mesures qui figureront dans la LPPR s'agissant des *tenure tracks* et des chargés de mission. Si ces mesures tendent à augmenter la précarité et à remplacer les postes statutaires, elles ne seront pas souhaitables. S'agissant du budget global de l'Etat, si ce dernier s'engage vis-à-vis de la recherche à hauteur de plusieurs milliards d'euros dans une voie pluriannuelle, **T DORÉ** y sera favorable. **T. DORÉ** n'a donc pas encore de position « pour » ou « contre » cette loi à exprimer. Tout dépendra de son impact sur la précarité au sein de la recherche.

**E. BLANCHARD** remarque que la question de la science ouverte est saisie différemment selon les communautés scientifiques. Il demande si les indicateurs de science ouverte peuvent être considérés comme des indicateurs d'évaluation.

**T. DORÉ** répond que ce sujet sera débattu au sein de la commission de la recherche. Il se montre favorable à l'ouverture de la recherche, mais a conscience que certaines prises de position européennes défavorisent certaines communautés. Les données doivent être ouvertes quand elles portent sur des sujets physiques ou biologiques, mais fermées lorsqu'elles englobent des données personnelles.

**S. MARTIN** remarque que le lien entre formation et recherche apparaît dans les graduate schools, mais n'est pas aussi évident au sein du collège premier cycle. Il demande comment l'articulation s'opérera entre le collège premier cycle et les graduate schools.

**T. DORÉ** répond que les graduate schools ont été créées pour favoriser le lien entre recherche et formation au niveau master et doctorat. Une réflexion sera nécessaire sur l'articulation entre le premier cycle et les enseignements de masters et de doctorats. Toutefois, l'articulation recherche/formation ne devra pas se limiter aux masters et doctorats.

**I. DEMACHY** ajoute que le collège premier cycle et le collège masters ne travailleront pas toujours séparément, puisque certains sujets transversaux devront être traités. La CFVU pourra impulser la discussion sur le lien licence/master. Certains projets particuliers pourront requérir un travail coordonné entre les deux collèges. Les actions portées par le SFRI pourront être déclinées sur les licences et même sur le premier cycle. S'agissant des étudiants, ils auront possibilité de suivre une licence de l'Ecole universitaire et de poursuivre en master Paris-Saclay.

**→ Il est procédé à un vote à bulletin secret. T. DORE est élu VP de la commission recherche à la majorité (26 voix favorables, 4 votes blancs, 6 votes défavorables).**

### **Commission de suivi des carrières des enseignants-chercheurs**

**S. RETAILLEAU** indique qu'une commission de suivi des carrières des enseignants-chercheurs doit se réunir le 17 mars 2020. Sont concernés les membres du CAC enseignants-chercheurs des composantes universitaires.

**S. MEGHERBI, chargé de mission RH**, annonce que la commission de suivi des carrières des enseignants-chercheurs se réunira dans une semaine environ en raison des contraintes liées à des processus réglementaires.

Trois processus réglementaires seront inclus à l'ordre du jour de la réunion :

- Les avancements des enseignants-chercheurs :

Pour les enseignants-chercheurs promouvables qui souhaitent être traités en national, ou à défaut en local, le dépôt de dossier s'opère sur Galaxie. En local, la commission devra émettre un avis sur l'enseignement et l'investissement pour les pages collectives concernant les enseignants-chercheurs. Les dossiers devront être expertisés par les membres de la commission, qui devra émettre un avis dans un délai restreint.

Cet avis portera sur les activités d'enseignement et sur les activités d'intérêt général. Elle sera menée sur une partie du dossier. En outre, elle sera complétée par le travail réalisé au sein des composantes, qui joueront quant à elles un rôle consultatif.

- Les recrutements :

Sont actuellement transmises des candidatures des maîtres de conférences vers des postes de professeurs, de nouveaux doctorants vers des postes de maîtres de conférences, mais également des demandes de mutation vers Paris-Saclay. Les comités de sélection ont été structurés au niveau de l'université et à travers les composantes, mais expertisés par un GT. Ce

dernier demeure cependant consultatif. Il revient à la commission des carrières de statuer sur ces candidatures.

- Les bénéficiaires d'emplois pour les personnes en situation de handicap et les rapprochements de conjoints :

Le conseil académique en formation restreinte fait office de comité de sélection sur ces deux points réglementaires.

La commission des carrières des enseignants-chercheurs se réunira le 17 mars 2020.

### **III. Commissions de l'Université Paris-Saclay (vote) (Rapporteur : T. DORÉ) (initialement point V)**

#### **1. Bureau de l'Université : Désignation des membres siégeant au Bureau de l'Université**

**T. DORÉ** rappelle les prérogatives de la commission de recherche (CR) :

- Répartir l'enveloppe des moyens destinés à la recherche dessinée par le CA ;
- Être consultée sur les conventions avec les ONR ;
- Adopter des mesures permettant la diffusion de la science dans la société ;
- Peser dans le débat sur la politique scientifique de l'Université Paris-Saclay.

D'autres éléments ne figurant pas dans les statuts de l'université doivent être ajoutés. La CR est notamment mobilisée sur des éléments concernant le doctorat, l'habilitation à diriger les recherches ou encore la répartition de contrats doctoraux.

Par ailleurs, la CR sera mobilisée sur des décisions à prendre, concernant notamment la gestion coordonnée des forces scientifiques de l'université en cas de changement d'individus ou d'équipes et lors de la préparation des HCERES. Enfin, la CR interagira avec le CAC plénier sur un certain nombre d'éléments à approfondir.

Le règlement intérieur de la CR précisera son fonctionnement. Pour faciliter ce dernier et lui permettre de se concentrer sur les sujets de fond, **T. DORÉ** propose la constitution d'un bureau. Celui-ci se réunirait deux semaines avant la réunion de la CR pour instruire des dossiers récurrents ne nécessitant pas de réunir 40 personnes et pour arrêter avec el VP l'ordre du jour. Le bureau ne serait pas décisionnaire, mais rendrait des comptes et ferait des propositions à la CR, qui prendrait les décisions.

**T. DORÉ** propose la constitution suivante pour le bureau :

- huit élus : trois professeurs, trois maîtres de conférences (dont un HDR), un autre personnel, un doctorant ;
- deux ou trois nommés.

Les trois professeurs et les trois maîtres de conférences pourraient représenter les trois grands secteurs disciplinaires de l'université.

**T. DORÉ** a établi un programme prévisionnel glissant des réunions de la CR. Certains sujets sont déjà inscrits à l'ordre du jour de la réunion du 6 avril, notamment l'adoption du règlement intérieur de la CR, l'adoption de la politique HDR et l'avis sur le changement/création d'unité pour deux équipes.

**P. LESOT** juge excellente l'idée de proposer un bureau, mais souhaite que la désignation des membres fasse l'objet de la plus grande attention. Il demande également si les suppléants pourront assister aux réunions.

**T. DORÉ** répond qu'il s'attachera à ce que le ratio de genres soit respecté, ainsi que la représentation des composantes, établissements-composantes, universités-membres associées et organismes de recherche en ce qui concerne les élus. La diversité des secteurs de l'université doit aussi être respectée. S'agissant de la présence des suppléants, **T. DORÉ** n'y voit pas d'inconvénient.

**→ Il est procédé à un vote à main levée. La constitution du bureau pour la commission de recherche est approuvée à l'unanimité.**

2. **Commission des statuts : Désignation des membres siégeant à la commission des statuts**
3. **Commission de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : Désignation des membres siégeant à la CVEC**
4. **Pré-collège Master : Désignation des membres siégeant au pré-collège Master**

**→ Les votes sont reportés.**

#### **Pour la commission de la formation et de la vie universitaire**

#### **IV. Election du vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (vote) - (Rapporteuse : S. RETAILLEAU) (initialement point I)**

**S. RETAILLEAU** propose la candidature d'I. DEMACHY pour la fonction de vice-président de la CFVU.

**I. DEMACHY** rappelle que l'Université Paris-Saclay compte parmi ses atouts une grande variété de parcours, une dynamique forte de formation par la recherche et un réseau de partenariats avec le monde socioéconomique. Les taux d'insertion à Bac+3 et Bac+5 sont très bons, voire excellents. En outre, il existe une complémentarité et une synergie entre les cultures des composantes, établissements-composantes, universités-membres associés et ONR.

Plusieurs axes d'amélioration sont cependant à relever :

- Continuer à construire collectivement la question de l'accompagnement, compte tenu de la diversité des étudiants (prérequis disciplinaire, organisation dans leurs études, etc.) ;
- Travailler la lisibilité des formations en poursuivant le déploiement de l'approche compétences ;
- Développer l'ouverture à l'international et à l'interculturalité ;
- Favoriser la formation tout au long de la vie.

Les priorités de la CFVU seront les suivantes :

- La transformation du premier cycle : elle se dessine à travers un ensemble de réformes (loi ORE, réforme des études de santé, nouvel arrêté licence, etc.). Plusieurs principes seront mis en avant, à commencer par une offre de formation clarifiée, attractive, répondant à la diversité des profils des étudiants et proposant différents diplômes, ainsi que des passerelles. La professionnalisation sera également un axe important et passera par l'accompagnement de l'apprentissage.

- La place de la formation par la recherche, l'internationalisation, la professionnalisation : elle passera par le déploiement AAP SFRI, mais aussi l'internationalisation des formations, qui recouvre l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers.
- La formation tout au long de la vie : cet axe sera travaillé par le biais de partenariats, d'une prospective sur les nouveaux métiers et du lien entre formation continue et formation initiale.
- L'accompagnement des enseignants et des enseignants-chercheurs : il passera par le partage de pratiques, la diffusion et l'essaimage des initiatives et innovations pédagogiques, le soutien aux projets et approches réflexives (lien recherche et chaire) et la valorisation de l'engagement pédagogique (recrutement, congés, promotion).
- La vie étudiante : il s'agit de favoriser un dialogue renforcé, une offre de qualité en matière de santé, aide sociale, activités sportives et culturelles, projets étudiants, ainsi que l'accès aux transports et au logement.

### **Moyens**

L'université devra développer des moyens et les renforcer à travers deux dimensions :

- Valorisation des projets pour défendre la pérennisation des soutiens spécifiques (loi ORE, réforme de l'accès aux études de santé, appels à projets) ;
- Développement des ressources externes avec différents outils (appels à projets externes, apprentissage, taxe d'apprentissage, mécénat d'entreprise).

### **Gouvernance**

La gouvernance s'organisera comme suit :

- VP formations transverses et prospective métiers ;
- VP adjoint réussite étudiante et transformation pédagogique ;
- VP adjoint formation professionnelle ;
- VP adjoint Ecole universitaire (qui sera le directeur de l'Ecole) ;
- VP adjoint vie étudiante qui agira en lien avec le VP Vie de campus ;
- 2 chargés de mission présidant respectivement le collège premier cycle et le collège master ;
- Chargés de mission sur des actions spécifiques.

**S. WILLEMET** remarque qu'il est question, dans l'arrêté des licences, de laisser à l'Université le choix des modalités de rattrapage et de compensation. Par ailleurs, s'agissant de l'accueil des étudiants étrangers, il rappelle que le tarif de leurs droits d'inscription a augmenté.

**I. DEMACHY** répond que l'arrêté des licences a été intégré dans la préparation de l'accréditation validée par l'HCERES. Dans cette accréditation, il n'était pas nécessaire de caractériser les modalités de contrôle des connaissances et des compensations. Toutefois, ces éléments ont été discutés dans le cadre du groupe de travail premier cycle.

Les équipes ont construit leurs formations sous forme de blocs de connaissances et de compétences, avec une progression chaque année. Un règlement des études sera proposé pour affiner ces questions et être discuté dans les deux collèges. Il conviendra d'avoir des formations dans lesquelles tout ne se compense pas, même si ces modalités devront être encadrées. Il conviendra aussi d'être attentif à la notion de spécialisation progressive et d'utiliser d'autres dispositifs, tels que des systèmes de compensations avec seuils.

S'agissant des droits d'inscriptions des étudiants étrangers, il a été décidé de conserver l'exonération de droits de tous les étudiants extracommunautaires. Ce sujet devra être

réanalysé. Pour l'accueil des étudiants étrangers, il conviendra de travailler sur l'équilibre des moyens et des objectifs. Ce sujet entre dans le cadre de la politique d'internationalisation et d'attractivité de Paris-Saclay et doit être tranché sur la base d'un consensus.

**S. WILLEMET** s'interroge sur l'accès aux masters pour les étudiant.e.s venant de l'école universitaire, en comparaison avec celles venant des doubles licences (formations non incluses dans l'école Universitaire Premier Cycle).

**I. DEMACHY** répond qu'elle a été attentive à cette question et que selon elle, il n'est pas question de faire de l'école universitaire de premier cycle une école "poubelle" qui peine à donner des accès aux masters.

**M. MENOU** rappelle que la création de l'Ecole universitaire, son périmètre et son statut, ont été source de tension dans le mandat précédent. Le fait que les doubles diplômes se trouvent en dehors de l'Ecole universitaire donne l'impression qu'il y a d'un côté les doubles diplômes, qui représentent l'excellence, et de l'autre l'Ecole universitaire. Suite à une intervention de la présidente indiquant que la distinction Ecole Universitaire et Double-Licence est "plus un affichage d'entrée que de sortie", M. MENOU demande si l'un des objectifs du mandat pourrait être de rassembler les doubles diplômes et les diplômes de Licence dans l'Ecole universitaire.

**I. DEMACHY** ne partage pas cette définition de l'excellence, qui ne se résume pas à des étudiants ayant déjà un projet d'études intense et exigeant à 17 ans. Un étudiant qui suit une formation professionnelle à Bac+3 peut devenir un technicien avec une forte dimension R&D, après avoir été formé avec des valeurs universitaires sur les questions de l'intégrité, de l'éthique et de la compréhension des enjeux de la transition écologique. Les passerelles entre les diplômes devront devenir réalité et être surveillées. Cela fait du sens pour des étudiants dont le projet n'est pas encore défini. Le fait de tout réunir ne constitue pas un objectif. Cette structure sera expérimentée en vue de développer l'attractivité et la visibilité des doubles licences. Un suivi attentif sera réalisé et si cette organisation ne porte pas ses fruits, elle devra être changée.

**S. EDOUARD** signale que la bascule de la présentation des formations licence et master a eu lieu le 24 janvier. Or les informations figurant dans le site web des formations sont parfois erronées, voire inexistantes. A cela s'ajoutent les remontées inquiétantes de ParcoursSup.

**I. DEMACHY** répond qu'elle partage cette déception. Le problème est que la bascule n'a pas seulement concerné la présentation de ces formations, mais aussi tout le reste. Il fallait faire concorder les 60 000 pages du site de Paris-Sud avec les 60 000 pages du site de la ComUE. Ce chantier de très grande ampleur a été construit dans le cadre d'un cahier des charges défini il y a plus de dix-huit mois. L'ampleur de la tâche a posé des problèmes dans la réalisation de ce site web. Le projet a ainsi pris du retard et le bêta test n'a pas pu être lancé. Depuis, tout le monde est mobilisé sur la recherche et la résolution des bugs identifiés au niveau des masters. Il est prévu de redonner la main aux responsables de formation sur ces pages et de mener une analyse précise de ce qui s'est produit.

**S. MARTIN** souhaite connaître la position d'I. DEMACHY sur la volonté d'utiliser les congés pour projets pédagogiques, les congés pour innovations pédagogiques mais aussi de compenser les engagements de collègues par le financement de doctorants enseignants ou CDD. Le financement via l>IDEX permet lancement d'actions transversales sur le périmètre des formations de l'Ecole Universitaire de Premier Cycle Paris-Saclay. Il est fortement dédié à des recrutements, en CDD mais avec l'optique d'analyser les besoins de compétences métiers à pérenniser les CDD de mission comme moyens envisagés pour le premier cycle. Par ailleurs, l'organigramme place la VP formation transverse et prospective métiers au même niveau hiérarchique qu'I. DEMACHY. **S. MARTIN** demande des précisions sur le rôle de cette VP et sur ses liens avec la CFVU.

**I. DEMACHY** répond que la mission de la VP formation transverse et prospective métiers concerne toutes les formations. Excepté le VP adjoint Ecole universitaire, les VP adjoints agissent tous sur des domaines transverses.

**S. BLACHIET** demande des précisions sur le rôle spécifique qu'aurait I. DEMACHY vis-à-vis des écoles composantes. Il demande si elle influencera les décisions des écoles.

**I. DEMACHY** répond qu'elle n'influencera pas les décisions des écoles, qui resteront souveraines sur le périmètre du diplôme d'ingénieur et des formations qu'elles portent en propre. En revanche, les écoles ont transféré leurs responsabilités sur les diplômes LMD classiques universitaires. Sur ce champ, leur contribution sera discutée au sein de l'Université Paris-Saclay. Le fonctionnement des formations et les systèmes d'évaluation seront définis de manière coordonnée entre tous les établissements.

**→ Il est procédé à un vote à bulletin secret. Isabelle DEMACHY est désignée vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire (25 voix favorables, 9 voix défavorables, 1 vote blanc).**

## **V. Commissions de l'Université Paris-Saclay (vote) - (Rapporteuse : I. DEMACHY) (initialement point III)**

### **1. Bureau = désignation des membres siégeant au Bureau de la CFVU**

**I. DEMACHY** annonce qu'il est proposé, comme pour la CR, de mettre un place un Bureau de la CFVU. Les dossiers en eux-mêmes seront traités dans les collèges figurant dans les statuts. Le Bureau permettra d'identifier la construction de l'agenda et la définition des ordres du jour au fur et à mesure des CFVU. Il assurera également la préparation du travail que la CFVU réalisera sur les conventions.

Le format proposé est le suivant :

- 3 membres parmi les élus des collèges A et B (enseignants) ;
- 3 membres parmi les élus du collège C ;
- 1 membre parmi les élus du collège D (BIATSS).

Le Bureau accueillerait des invités :

- Les présidents ou présidentes des collèges premier cycle et master ;
- Le directeur de composante, établissement-composante ou université-membre associée ou son représentant ;
- Un représentant des directions d'appui Formations et vie étudiante ;
- Un représentant de la DAJI.

Le bureau peut inviter toute personne dont il estime la présence utile. Enfin, l'instance pourra prévoir des suppléants.

**I. DEMACHY** précise que la première réunion de CFVU aura lieu le 27 avril. La prochaine aura probablement lieu le 8 juin et la suivante le 7 juillet (séminaire). Certains points de la CFVU seront peut-être traités dans une des réunions du CAC.

**M. MENO** indique le nombre de EC/C en bureau de CFVU (3) semble trop restreint pour rendre compte de la diversité des composantes, établissements-composantes et universités associées et des secteurs disciplinaires.

**I. DEMACHY** répond que les titulaires et suppléants seraient invités systématiquement au bureau CFVU. Par ailleurs, les dossiers généraux sont discutés dans les collèges où la représentativité et le nombre de personnes élues est beaucoup plus important.

## 1. Bureau de l'université = désignation des membres siégeant au Bureau de de l'université

**S. RETAILLEAU** encourage les membres à transmettre des propositions de noms au vice-président.

Un rétroplanning a été établi pour les grands sujets à aborder pendant l'année, hors sujets classiques. S'agissant du contrat quinquennal, qui comporte un axe formation-recherche important, le dépôt est en cours et la signature doit avoir lieu avant juillet.

**S. RETAILLEAU** précise que les grands sujets à traiter sont notamment le budget 2021, qui sera préparé avant l'été, le dossier IDEX à déposer avant fin juin, mais aussi la mise en place des graduate schools et de l'Ecole, afin que la nouvelle offre de formation soit prête à la rentrée.

→ La désignation des membres du Bureau est reportée.

## 2. Commission des statuts : désignation des membres siégeant à la commission des statuts

**S. RETAILLEAU** précise que le nombre de noms remontés est insuffisant, les personnes n'ayant pas eu le temps de se concerter. Elle propose de reporter la désignation des membres du Bureau et de la commission des statuts et de voter au prochain CAC. S'il s'avère nécessaire de réunir la commission des statuts pour travailler sur le règlement intérieur, un groupe de travail sera constitué avec les personnes intéressées en attendant les votes du CA et du CAC en avril.

**S. RETAILLEAU** invite les membres à transmettre des propositions de noms.

→ La désignation des membres siégeant à la commission des statuts est reportée.

## 3. Commissions du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

### a. Désignation des membres siégeant à la sous-commission Projets des associations étudiantes

**S. RETAILLEAU** indique que des noms de candidats lui ont été transmis pour les deux sous-commissions FSDIE. Il est important de procéder à ces désignations au plus vite. En effet, plusieurs dossiers sont en attente. Elle ne peut pas valider des aides financières si les commissions ne sont pas constituées.

La sous-commission projet des associations étudiantes sera composée de 6 étudiants et 3 élus non étudiants pour la partie CFVU. Elle invite les étudiants de transmettre des noms. En cas de désaccord, elle fera une proposition à la prochaine CFVU en respectant le poids des listes.

### b. Désignation des membres siégeant à la sous-commission Aide Sociale

**Un élu étudiant (UNEF)** précise que l'UNEF doit en théorie être représentée par 2 membres. L'UNEF a cependant commencé à travailler avec les GT sur ces dossiers. L'UNEF souhaite obtenir 3 sièges sur 6 pour assurer la continuité de son travail.

**Un élu étudiant (Parions Saclay)** signale que les personnes de Parions Saclay ont l'expérience de cette commission. Il pense que la désignation doit se faire démocratiquement.

**S. RETAILLEAU** propose de désigner 4 élus étudiants et 2 non-étudiants.

*Pour les élus étudiants, « Parions Saclay » propose 4 noms et l'UNEF propose 2 noms.*

*Pour les élus non étudiants, M-A. MERRER et C. TAYBI présentent leur candidature.*

**La sous-commission Aide sociale est validée avec 6 étudiants, 4 de Parions Saclay et 2 de l'UNEF, et 2 élus non étudiants.**

#### **4. Commission de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : Désignation des membres siégeant à la CVEC**

**S. RETAILLEAU** propose de ne pas renouveler la CVEC, mais de faire perdurer l'ancienne suivant le vote du CA de janvier. Le rôle de la CVEC sera redéfini dans le règlement intérieur. La désignation des membres surviendra après le vote du règlement intérieur.

#### **5. Pré-collège premier cycle :**

##### **a. Création du pré-collège premier cycle**

##### **b. Désignation des membres siégeant au pré-collège premier cycle**

**I. DEMACHY** rappelle que le règlement intérieur sera validé en juin. Certains sujets doivent cependant être travaillés dès maintenant (ParcoursSup, césure, etc.). Il est ainsi proposé de constituer des « pré-collèges ».

Le pré-collège premier cycle sera constitué de 17 membres :

- 7 élus collège enseignants chercheurs ou assimilés ;
- 2 élus BIATSS ;
- 7 élus usagers ;
- 1 représentant par composante et établissement-composante, université-membre associée et de l'EU1CPS.

**Un élu** demande si des suppléants seront également désignés, compte tenu des différences d'emploi du temps et de localisation des personnes.

**I. DEMACHY** répond qu'elle est favorable à la désignation de suppléants, même s'il est possible que tout le monde ne parvienne pas à trouver un suppléant. Elle soumet au vote la création du pré-collège Premier cycle et du pré-collège Master.

**→ La création du pré-collège Premier cycle et du pré-collège Master est validée à l'unanimité.**

**I. DEMACHY** invite les élus à transmettre les noms des candidats pour le pré-collège Premier cycle et pour le pré-collège Master.

**→ La désignation des membres du pré-collège Premier cycle est reportée.**

#### **6. Pré-collège Master : Désignation des membres siégeant au pré-collège Master**

**→ La désignation des membres du pré-collège Master est reportée.**

## **Pour le conseil académique**

**S. RETAILLEAU** annonce qu'E. IACONA a été élue ce jour vice-présidente Conseil d'administration.

**E. IACONA** indique que le périmètre de sa mission recouvre les domaines suivants :

- La gouvernance, le pilotage et le fonctionnement de l'université dans son ensemble,
- La question des moyens, y compris les ressources humaines et la reconnaissance des personnels,
- La politique numérique.

Le fil rouge de sa mission sera la transformation de l'université et l'identité collective.

## **VI. Présentation de l'équipe présidence, présentation des modalités de vote du vice-président étudiants (info) (Rapporteuse : S. RETAILLEAU) (initialement point VI)**

*Un organigramme est projeté en séance.*

### **Présentation de l'équipe présidence**

**S. RETAILLEAU** présente l'équipe de la présidence :

- Le Cabinet de la présidence : C. DESCOURS ;
- La Direction générale des services : G. VERSCHEURE ;
- L'Agence comptable : A. GUERMANN

La 1ère VP est E. IACONA, VP Conseil d'administration.

Les deux VP suivants agissent sur les trois piliers que sont la recherche, la formation et l'innovation :

- VP Recherche et valorisation : T. DORÉ ;
- VP formation, innovation pédagogique et vie étudiante : I. DEMACHY ;

Les VP agissent sur des domaines transverses :

- VP Formations transverses et prospective métiers : E. DUFOUR-GERGAM ;
- VP Développement économique : M. MARITON ;
- VP International : S. LACOMBE.

Trois axes identitaires ont été définis : « Science ouverte » (lié au VP recherche et valorisation), « Développement soutenable » et « Arts culture science et société ».

Deux VP porteront deux axes identitaires :

- VP Développement soutenable : J. LECOMTE ;
- VP Arts culture science et société : H. DOLE.

Trois VP apporteront une vision d'ensemble sur les problématiques liées au territoire de l'Université, qui s'étend sur plusieurs campus, mais aussi de logement, de l'égalité des chances ou encore de la santé des étudiants :

- VP Vie de campus : H. LE RICHE ;
- VP Patrimoine : A. LATREILLE ;
- VP Politique de site : S. BOSI.

**P. LESOT** demande s'il est envisagé de faire à mi-parcours un point sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans le cadre d'un séminaire.

**S. RETAILLEAU** répond par l'affirmative. En effet, l'Université Paris-Saclay constitue une université expérimentale. Le chantier est ambitieux et les problèmes sont réels. Il conviendra donc de procéder régulièrement à des évaluations sur la base d'indicateurs. Le modèle est en train de se construire pour les générations futures.

### **Présentation des modalités de vote du vice-président étudiants**

**S. RETAILLEAU** indique que ces modalités ont été votées en Conseil d'administration. Elle demande si les étudiants seront en mesure de transmettre des noms de candidats pour le 13 mars.

*Les élus étudiants répondent par l'affirmative.*

## **VII. Commissions de l'Université Paris-Saclay (vote)**

### **1. Commission d'expertise : congés pour projets pédagogiques (CPP) et congés pour innovation pédagogique (CIP) : création de la commission d'expertise (Rapporteuse : I. DEMACHY)**

**I. DEMACHY** indique que le congé pour projet pédagogique (CPP) est un dispositif national consistant à attribuer à l'Université Paris-Saclay 21 semestres de congés possibles. Par ailleurs, le CA transitoire et le groupe de travail Premier cycle ont validé la possibilité de poursuivre, pour l'Université Paris-Saclay, des congés pour innovation pédagogique (CIP).

Le CPP couvre un large éventail de motifs, tels que la construction d'un projet à l'international ou une auto-évaluation de formation par un responsable de licence. Il s'applique à titre individuel à 1 personne pour une durée de 6 mois ou de 12 mois. Le CPP ne couvre pas l'ensemble des besoins.

Le CIP s'applique sur une décharge de 3 à 6 mois et peut concerner une personne ou une équipe.

***La création de la commission d'expertise est validée à l'unanimité.***

### **2. Pré-collège Master : création du Pré-collège Master - (Rapporteuse : I. DEMACHY)**

**S. RETAILLEAU** propose de valider la constitution de pré-collèges en ajoutant les suppléants, précisant que les membres seront désignés à la prochaine commission.

**→ La constitution du pré-collège Master est validée à l'unanimité.**

### **3. Section disciplinaire (Rapporteuse : S. RETAILLEAU)**

#### **a. Désignation des membres de la section disciplinaire**

#### **b. Election du président de la section disciplinaire**

**S. RETAILLEAU** indique que la commission disciplinaire en cours existe tant que la nouvelle n'est pas formée.

## VIII. Questions diverses

Aucune question diverse.

**- La séance est levée à 18 heures 30 -**

~~~~~

**La Présidente de l'Université Paris-Saclay**



**Sylvie RETAILLEAU**

~~~~~